

Province de Québec
MRC d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Samuel

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SAMUEL,
SIÈGE CE 12 MAI 2026 À 19 h 00, AU 143, RUE DE L'ÉGLISE SAINT-SAMUEL SOUS LA
PRÉSIDENCE DE MONSIEUR MARTIN TOURIGNY, MAIRE.**

Sont présents à cette séance :

Monsieur Sylvain Bergeron	conseiller numéro 1
Monsieur Patrick Godbout	conseiller numéro 2
Madame Suzanne Tremblay	conseillère numéro 4
Madame Evelyne Lampron	conseillère numéro 5
Madame Marie-France Plante	conseillère numéro 6

Est absent à cette séance :

Monsieur Patrick Mathis	conseiller numéro 3
-------------------------	---------------------

Formant le quorum sous la présidence de monsieur Martin Tourigny, maire.

Monsieur Stéphan Emond, directeur général et greffier-trésorier, assiste à titre de secrétaire de la séance.

La séance est ouverte à 19 h 00 par monsieur Martin Tourigny, maire.



Conseil municipal de Saint-Samuel
du mardi 12 mai 2026 à 19h00

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Rencontre avec Marie-Josée Fouquet, maître de poste de Saint-Samuel

1. ORDRE DU JOUR

1.1. Adoption de l'ordre du jour;

2. PROCÈS-VERBAL

2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2026;

3. TRÉSORERIE

3.1 Adoption des comptes à payer en date du 30 avril 2026;

4. RÈGLEMENTATION

4.1 Adoption du règlement numéro 2026-460 modifiant le règlement de zonage numéro 216 visant à ajouter une définition et permettre un usage additionnel de type commerce de vente en ligne sans vente sur place pour les classes d'usage h1 et h2;

5. DEMANDES SPÉCIALES ET AFFAIRES NOUVELLES

5.1 Soumission fauchage saison 2026;
5.2 Module Sygem – Desjardins payes;
5.3 Offre de service pour évaluation du système d'eau à la garderie;
5.4 Mise à niveau des assurances de la municipalité (FQM);
5.5 Renouvellement de l'entente de service avec COPERNIC ;

- 5.6 Renouvellement du contrat de location du copieur ;
- 5.7 Demande de soutien à la mission Ô Rivage;
- 5.8 Location de salle pour Benoît Noel ;
- 5.9 Semaine québécoise des personnes handicapés;
- 5.10 Tournoi de golf au bénéfice de la maison Marie-Pagé;
- 5.11 Sécurité alimentaire Victoriaville;

6. RAPPORTS DES COMITÉS

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

8. VARIA

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

Prochain conseil, le mardi le 9 juin 2026 à 19h.

1. ORDRE DU JOUR

2026-05-772

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Godbout, appuyé par monsieur Sylvain Bergeron et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. PROCÈS-VERBAUX

2026-05-773

2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2026

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2026;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par madame Évelyne Lampron, appuyée par madame Marie-France Plante et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. TRÉSORERIE

2026-05-774

3.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 28 FÉVRIER 2026

ATTENDU QUE le directeur général et greffier-trésorier a déposé aux membres du conseil la liste des comptes des mois de mars et avril 2026 de la Municipalité de Saint-Samuel, totalisant un montant de 218 479.14 \$

ATTENDU QUE les membres du conseil reconnaissent en avoir pris connaissance;

ATTENDU QUE le Règlement 221 relatif à la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

ATTENDU QUE le directeur général greffier-trésorier atteste que, conformément à l'article 961 du *Code municipal du Québec*, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour régler les dépenses énumérées dans la liste des factures des mois de mars et avril 2026 de la Municipalité de Saint-Samuel, totalisant 218 479.14 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Evelyne Lampron appuyée par monsieur Patrick Godbout et résolu :

QUE les comptes énumérés soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, certifie par les présentes, qu’il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signé ce 13 du mois de mai 2026

Monsieur Stéphan Emond, directeur général et greffier-trésorier

4. RÈGLEMENTATION

2026-05-775

4.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-460 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 216 VISANT À AJOUTER UNE DÉFINITION ET PERMETTRE UN USAGE ADDITIONNEL DE TYPE COMMERCE DE VENTE EN LIGNE SANS VENTE SUR PLACE POUR LES CLASSES D’USAGE H1 et H2

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Samuel a adopté le règlement de zonage numéro 216;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite effectuer une modification à son règlement de zonage ;

ATTENDU QUE cette modification vise à permettre l’ajout d’un usage additionnel de type commerce de vente en ligne sans vente sur place pour les usages de la classe H1 et H2;

ATTENDU QU’il est nécessaire d’ajouter une définition;

ATTENDU QUE lors de la séance du 10 mars 2026, en vertu de l’article 445 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1), un avis de motion a été donné par monsieur Patrick Mathis et un projet de règlement a été déposé au Conseil de la Municipalité de Saint-Samuel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Évelyne Lampron appuyée par madame Suzanne Tremblay qu’il soit adopté le règlement numéro 2026-460 modifiant le règlement de zonage numéro 216, qui se lit comme suit :

PRÉAMBULE

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ZONAGE

2. L’article 6.1.1 intitulé « USAGE ADDITIONNEL POUR UN USAGE DES CLASSES D’USAGES H1 et H2 » est modifié par l’addition du point h) à la suite du point g).

« h) commerce de vente en ligne sans vente sur place »

3. *Le point i) du paragraphe b) de l’article 6.1.2 intitulés « EXIGENCES APPLICABLES À UN USAGE ADDITIONNEL » est modifié par l’ajout de la mention « sauf pour un atelier artisanal et un commerce de vente en ligne sans vente sur place »*

Le passage se lit désormais comme suit :

- i) *un seul usage additionnel est autorisé par usage principal, sauf pour un atelier artisanal et un commerce de vente en ligne sans vente sur place.*

TERMINOLOGIE

Le chapitre 10 portant sur l’index terminologique est modifié comme suit :

4. **Ajout de la définition « Adjacent à une rue »**

Ajout, à la suite de la définition d’« ABRI D’AUTO TEMPORAIRE » de la définition suivante :

« Adjacent à une rue » :

Se dit d’un terrain ayant une ligne avant telle que définie au règlement de lotissement. Est également considéré adjacent tout terrain vacant ou portant une construction érigée et utilisée conformément à la réglementation en vigueur avant l’entrée en vigueur du premier règlement de contrôle intérimaire de la MRC d’Arthabaska, ne possédant pas de ligne avant, et dont un droit de passage ou d’accès à une rue publique est inscrit au bureau de la publicité des droits.

ENTRÉE EN VIGUEUR

5. Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).

Avis de motion donné le: 10 mars 2026

Adoption du 1er projet de règlement le: 10 mars 2026

Transmission à la MRC le: 25 mars 2026

Avis de la consultation publique donné le : 25 mars 2026

Adoption du 2e projet de règlement le : 7 avril 2026

Avis possibilité de faire une demande de participation à un référendum : 27 avril 2026

Adoption du règlement si aucune demande : 12 mai 2026

Transmis à la MRC: _____

Certificat délivré par la MRC le: _____

Avis public d'entrée en vigueur donné le: _____

Martin Tourigny
Maire

Stéphane Emond
Directeur-général et greffier-trésorier

5. **DEMANDES SPÉCIALES ET AFFAIRES NOUVELLES**

2026-05-776

5.1 **SOUSSION FAUCHAGE SAISON 2026**

Il est proposé par monsieur Sylvain Bergeron, appuyé par monsieur Patrick Godbout et résolu d’accepter l’offre de service de M.L. Entreprise pour le service de deux tontes pour un montant de 13 549.65 \$.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

2026-05-777

5.2 **MODULE SYGEM – DESJARDINS PAYES**

ATTENDU QUE Sygem transfère le service de payes vers une autre plate-forme;

ATTENDU QUE nous avons décidé de ne pas aller vers cette nouvelle plate-forme, mais plutôt d’opter pour la solution employeur D;

ATTENDU QUE les écritures comptables ne se font plus automatiquement;

ATTENDU QU'il existe un logiciel qui transfère les données de payes de Desjardins vers notre logiciel comptable;

ATTENDU QUE le conseil désire savoir combien de temps serait consacré à effectuer l'entrée de données manuellement afin de déterminer si l'achat du logiciel serait pertinent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Tremblay appuyée par madame Evelyne Lampron il est résolu d'effectuer une étude permettant de déterminer si le logiciel peut être une solution rentable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-05-778

5.3 OFFRE DE SERVICE POUR ÉVALUATION DU SYSTÈME D'EAU À LA GARDERIE

ATTENDU QUE l'eau de la garderie présente plusieurs éléments qui la rend non-conforme aux normes gouvernementales;

ATTENDU QUE le gouvernement exige un retour à la conformité;

ATTENDU QUE plusieurs tentatives ont été effectuées afin de rétablir le statut de conformité;

ATTENDU QUE nous avons demandé une offre de service à une firme spécialisée afin de déterminer la cause de cette non-conformité, de nous offrir une solution permanente et nous accompagner dans le processus de retour à la conformité;

ATTENDU QUE la firme Stantec nous présente une offre de service au montant de 19 995.00\$ pour effectuer le mandat cité précédemment;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Evelyne Lampron, appuyée par monsieur Patrick Godbout et résolu de vérifier la possibilité de creuser un nouveau puit, de vérifier la profondeur du puit existant, de vérifier s'il est possible de connecter la garderie sur le puit des jeux d'eau avant d'accorder le contrat à la firme Stantec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-05-779

5.4 MISE À NIVEAU DES ASSURANCES DE LA MUNICIPALITÉ (FQM)

ATTENDU QUE les protections de la police d'assurance de la municipalité datent de plusieurs années;

ATTENDU QUE lors d'une rencontre avec l'assureur, il nous mentionne que les protections sont insuffisantes en cas de sinistre;

ATTENDU QUE l'agent nous suggère une protection contre les cyberattaques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Godbout, appuyé par madame Suzanne Tremblay d'obtenir une soumission pour les différentes options.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-05-780

5.5 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENDE DE SERVICE AVEC COPERNIC

Il est proposé par madame Marie-France Plante, appuyée par madame Evelyne Lampron et résolu de renouveler l'entente avec l'organisme Copernic pour la saison 2025-2026 pour la somme de 100.00\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-05-781

5.6 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LOCATION DU COPIEUR

ATTENDU QUE le contrat de location du copieur du bureau municipal vient à échéance à la fin du mois de juin 2026;

ATTENDU QUE le copieur nous offre toutes les fonctionnalités nécessaires;

ATTENDU QUE le fournisseur nous offre de changer le copieur pour un neuf, du même modèle mais plus performant pour un montant supplémentaire de 35.34\$ par mois;

ATTENDU QUE le pliage des documents postés par la municipalité lors d'expédition des comptes de taxes, d'avis de rappel, ou de mise à jour des rôles demande beaucoup de temps et de manutention;

ATTENDU QUE le fournisseur offre l'achat d'une plieuse de documents qui nous permettrait de gagner beaucoup de temps, pour la somme de 1833.00\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Évelyne Lampron appuyée par madame Suzanne Tremblay et résolu d'autoriser monsieur Stéphan Emond à procéder au renouvellement du contrat de location du copieur et de procéder à l'achat de la plieuse avec le fournisseur actuel ;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-05-782

5.7 DEMANDE DE SOUTIEN À LA MISSION Ô RIVAGE

ATTENDU QUE l'organisme Ô Rivage nous a présenté une demande de partenariat financier;

ATTENDU QUE l'organisme œuvre à la prévention des dépendances par la promotion des saines habitudes de vie. L'organisme accompagne gratuitement les adultes des MRC de L'Érable et d'Arthabaska dans leur démarche vers une meilleure qualité de vie;

ATTENDU QUE la Municipalité désire supporter ces organismes qui viennent en aide à nos citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Evelyne Lampron, appuyée par madame Marie-France Plante et résolu d'offrir une somme de 400,00 \$ pour obtenir le plan argent dans le plan de visibilité de l'organisme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-05-783

5.8 LOCATION DE SALLE POUR MONSIEUR BENOÎT NOEL

ATTENDU QUE monsieur Benoit Noel a déposé une demande de location de salle au centre multifonctionnel en bénéficiant d'une gratuité ;

ATTENDU QU'à titre d'employé municipal, monsieur Noel effectue lui-même le montage, le démontage ainsi que l'entretien ménager de la salle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-France Plante, appuyé par madame Évelyne Lampron et résolu d'accorder à monsieur Benoit Noel, par souci d'équité, le tarif préférentiel citoyen pour les locations de salle du centre multifonctionnel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-05-784

5.9 SEMAINE QUÉBÉCOISE DES PERSONNES HANDICAPÉES

ATTENDU QUE la 30e édition de la Semaine québécoise des personnes handicapées se tiendra du 1er au 7 juin 2026 ;

ATTENDU QUE cet événement, coordonné par l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), vise à sensibiliser la population à l'importance d'améliorer la participation sociale des personnes handicapées ;

ATTENDU QUE le thème de cette 30e édition est « *Quand on voit seulement la différence, on perd de vue le potentiel.* », nous invitant à changer notre regard pour rendre la société plus inclusive ;

ATTENDU QUE près d'un million et demi de personnes au Québec vivent avec une incapacité, ce qui représente environ 21 % de la population ;

ATTENDU QUE la Municipalité de [Nom de la municipalité] s'engage à réduire les obstacles et à favoriser la participation des personnes en situation de handicap à la vie collective et communautaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Tremblay, appuyée par madame Marie-France Plante et résolu que :

1. Le Conseil municipal proclame officiellement la semaine du **1er au 7 juin 2026** comme « Semaine québécoise des personnes handicapées » à Saint-Samuel.
2. La Municipalité s'engage à promouvoir les actions de sensibilisation de la SQPH et à souligner l'apport des personnes handicapées à la vie sociale, économique et culturelle de la communauté.
3. La Municipalité encourage les citoyens, les organismes et les commerçants à s'engager dans des gestes concrets pour réduire les obstacles.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-05-785

5.10 TOURNOI DE GOLF AU BÉNÉFICE DE LA MAISON MARIE-PAGÉ

ATTENDU QUE le 9 juillet prochain à Victoriaville se tiendra la 10e édition du tournoi de golf bénéfice de la Fondation Maison Marie-Pagé;

ATTENDU QUE l'organisme contacte les villes et municipalités de la région afin de voir si elles souhaiteraient s'associer à cet événement;

ATTENDU QUE cette activité permet de soutenir directement les soins palliatifs offerts gratuitement aux personnes en fin de vie ainsi qu'à leurs proches, dont aux citoyens de Saint-Samuel;

ATTENDU QUE La Fondation Maison Marie-Pagé a pour mission de soutenir financièrement la Maison Marie-Pagé, afin de permettre l'offre gratuite de soins palliatifs aux personnes en fin de vie et à leurs proches;

ATTENDU QUE La Fondation Maison Marie-Pagé propose une contribution sous forme de commandite de trou au coût de 500 \$;

ATTENDU QUE La municipalité de Saint-Samuel désire soutenir la Fondation Maison Marie-Pagé dans leur mission envers la communauté ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Tremblay appuyée par monsieur Patrick Godbout et résolu de soutenir et de participer au soutien financier de la Fondation Maison Marie-Pagé sous forme de commandite d'une au montant de 500.00\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2026-05-786

5.11 SÉCURITÉ ALIMENTAIRE VICTORIAVILLE

ATTENDU QUE la sécurité alimentaire de Victoriaville offre de l'aide alimentaire gratuitement aux plus démunis des 22 municipalités de la MRC d'Arthabaska trois fois par semaine, 48 semaines par année ;

ATTENDU QUE l'organisme a vu le nombre de bénéficiaires augmenter de 18% en plus du taux d'inflation qui augmente de façon exponentielle ;

ATTENDU QUE l'organisme compte plus de 3508 inscrits pour un peu plus de 17 800 dépannages alimentaires en 2025-2026, ce qui représente des achats de denrées de plus de 320 000.00\$;

ATTENDU QUE l'organisme propose que les municipalités qui reçoivent moins de 400 dépannages alimentaires annuellement participant au financement de la sécurité alimentaire de Victoriaville à la hauteur de 500.00\$ par année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-France Plante appuyée par madame Suzanne Tremblay et résolu de contribuer au maintien des services de la sécurité alimentaire dans notre localité en participant à la hauteur de 500.00\$ par année ;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. RAPPORTS DES COMITÉS

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19 h 34 et s'est terminée aussitôt, car il n'y avait pas de questions.

8. VARIA

2026-05-787

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

Sur ce, les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par madame Marie-France Plante appuyée par madame Évelyne Lampron de lever de la séance à 19 h 40. La séance est close.

«Je, Martin Tourigny, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».

En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Martin Tourigny
Maire

Stéphan Emond
Directeur général
Greffier-trésorier

